

TARIFICATION APPLICABLE  
DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016 AU 30 JUIN 2017

	ASSURANCE MALADIE			
	Par période de 7 jours		Par période de 14 jours	
	Protection individuelle	Protection familiale	Protection individuelle	Protection familiale
	<b>RÉGIME DE BASE</b>			
Prime totale	14,78 \$	29,26 \$	29,55 \$	58,52 \$
Part de l'employeur	1,19 \$	2,99 \$	2,39 \$	5,97 \$
Part de l'employé	13,59 \$	26,27 \$	27,16 \$	52,55 \$
	<b>RÉGIME INTERMÉDIAIRE</b>			
Prime totale	22,93 \$	45,47 \$	45,86 \$	90,94 \$
Part de l'employeur	1,19 \$	2,99 \$	2,39 \$	5,97 \$
Part de l'employé	21,74 \$	42,48 \$	43,47 \$	84,97 \$
	<b>RÉGIME SUPÉRIEUR</b>			
Prime totale	30,00 \$	59,44 \$	59,99 \$	118,88 \$
Part de l'employeur	1,19 \$	2,99 \$	2,39 \$	5,97 \$
Part de l'employé	28,81 \$	56,45 \$	57,60 \$	112,91 \$

	ASSURANCE VIE	
	Par période de 7 jours	Par période de 14 jours
<b>Assurance vie des personnes à charge</b>	0,13 \$ par famille	0,26 \$ par famille
<b>Assurance vie de l'adhérent</b>	0,059 % du salaire versé <sup>(1)</sup>	

	ASSURANCE SALAIRE
<b>Assurance salaire de longue durée</b>	0,643 % du salaire versé <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Le salaire versé inclut la prime de garde et la prime à l'enseignement.

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

**Ajout du psychothérapeute à la couverture actuelle du psychologue**

Régime intermédiaire

Les honoraires d'un **psychologue** ou d'un **psychothérapeute**, jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 2 000 \$ par année civile, par assuré, pour l'ensemble de ces professionnels. Le psychothérapeute doit être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

Régime supérieur

Les honoraires d'un **psychologue**, d'un **psychanalyste**, d'un **psychothérapeute** ou d'un **travailleur social**, jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 2 000 \$ par année civile, par assuré, pour l'ensemble de ces professionnels. Le psychothérapeute doit être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

Ces frais sont remboursés à 80 %.

**Note :** Veuillez noter que la taxe provinciale de 9 % doit être ajoutée aux taux mentionnés dans ce document.